

**Délibération du Conseil d'Administration n° 59-23
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
M. Daniel BLANC
Mme Odile DROUILLY
Mme Sabrina ECARD
M. François HANET
M. Raoul JOURNO
Mme Nadia METREF
Mme Dominique NEVEU
M. Jérôme PACCINI
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Harry ROCK
M. Emmanuel VIEGAS
M. Vincent VILPASTEUR
Mme Sandra YAKOWENKO

Présidente
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administratrice

17 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN
CAVECCHI
M. Abdelkrim BOURAKBA
M. Georges MOTHON
M. Ramzi ZINAOU
FAFAITIN

Vice-Président, pouvoir donné à Mme
Administrateur
Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
Administrateur, pouvoir donné à Mme

4 absents excusés, dont 3 pouvoirs

Absents :

M. François VERJUS

Administrateur

1 absent

Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Modalités portant sur le télétravail

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et magistrature,
- Vu l'avis du Comité social économique en date du 30 novembre 2023,
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Considérant le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Parisis Habitat,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **INSTAURE** le télétravail selon les modalités décrites dans le rapport annexé à compter du 01/01/2024 ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à déployer les actions nécessaires pour appliquer ce dispositif.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI